

BILAN DE CINQ ANS DE PROGRAMME TRACE : *320 000 jeunes en difficulté accompagnés vers l'emploi*

- Le programme d'accompagnement TRACE a été créé par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998, afin d'aider les jeunes en difficulté d'insertion à accéder à l'emploi. L'originalité du programme est d'appréhender les problèmes d'insertion dans leur globalité : emploi, formation mais aussi santé, logement citoyenneté... La circulaire de 1998 prévoit que chaque jeune soit en contact avec un référent unique qui élabore, avec lui, un parcours vers l'emploi, en mobilisant les différents dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle.
- Entre 1998 et 2003, le programme TRACE a bénéficié à 320 000 jeunes essentiellement pas ou peu qualifiés. Pendant leur passage dans le dispositif, sept jeunes sur dix ont accédé à un emploi et quatre sur dix à une formation. Ainsi, près de la moitié des jeunes sortent du dispositif vers l'emploi, majoritairement durable, ou vers la formation. Cette proportion évolue peu dans les deux ans qui suivent la sortie du dispositif.
- Les jeunes gardent une image globalement positive de leur passage dans le programme. Trois jeunes sur quatre estiment le rôle de leur conseiller utile, voire indispensable. Durant leur passage dans TRACE, la moitié des jeunes l'ont rencontré au moins une fois par mois.

Créé par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998, le programme TRACE se fixe pour objectif l'accès à un emploi durable des jeunes en difficulté. Ce programme a recentré le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) sur son public originel. Il a également contribué à formaliser et généraliser les pratiques expérimentées çà et là.

Pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, le dispositif met en œuvre un accompagnement personnalisé de 18 mois (ou 24 sous certaines conditions à partir de 2002). Il mobilise l'ensemble des dispositifs publics d'emploi et de formation professionnelle. Il sollicite également fortement le partenariat local. L'inscription dans le programme TRACE garantit donc au jeune l'accès prioritaire à certaines mesures et un suivi personnalisé par un conseiller qui devient dès lors le « référent » du jeune.

Le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation est l'opérateur principal de TRACE. Au sein de ce réseau, le suivi des jeunes en TRACE s'organise différemment selon les structures. Dans certains organismes, des conseillers sont dédiés uniquement au suivi des jeunes inscrits dans le programme TRACE. Dans d'autres, les conseillers suivent à la fois des jeunes inscrits ou non en TRACE. Des opérateurs externes peuvent également intervenir « là où les missions locales et PAIO ne sont pas immédiatement en situation d'assurer l'accompagnement et le suivi de l'ensemble des jeunes pouvant en bénéficier » (circulaire du 1^{er} juillet 1998). Il peut s'agir d'organismes de formation, mais aussi d'organismes d'insertion professionnelle, de certains foyers de jeunes travailleurs ou d'équipes de prévention.

Dès l'origine, l'État avait affirmé sa volonté que les opérateurs externes se désengagent progres-

sivement. Il était ainsi prévu que la part des jeunes suivis par un opérateur diminue au fil du temps : 5 000 sur 10 000 en 1998 ; 15 000 sur 60 000 en 2000.

L'élargissement qualitatif et quantitatif du programme, consécutif à la seconde loi de lutte contre la pauvreté et les exclusions de juillet 2001, a toutefois modifié cet équilibre. Le programme prévoyait d'accueillir, en 2002, près de 40 000 jeunes de plus qu'en 2001. L'objectif était d'ouvrir TRACE à tous les jeunes en difficulté. Étaient en particulier visés les jeunes en situation de rupture et sans résidence stable qui pouvaient bénéficier d'un accompagnement spécifique durant six mois supplémentaires. Étaient aussi concernés les jeunes en situation d'échec répété dans leur recherche d'emploi : jeunes diplômés, chômeurs de longue durée, jeunes femmes, habitants des zones urbaines sensibles. Ces nouvelles dispositions n'ont pu être mises en place qu'avec le recours accru à des opérateurs externes (tableau 1).

Le dispositif s'est étendu à l'ensemble des jeunes en difficulté

Entre octobre 1998 et décembre 2003, 320 000 jeunes de 16 à 25 ans ont intégré le programme TRACE. La majorité des jeunes ne possédait aucune qualification avant l'entrée en TRACE : 64 % des jeunes sont de niveaux VI ou V bis en 1999 ; 52 % en 2003. Bien que minoritaire, la part des jeunes de niveau baccalauréat s'accroît nettement à partir de 2002, suite à l'élargissement du programme : 7 % en 2001, 13 % en 2002 (tableau 2).

Du fait des difficultés particulières d'insertion dans l'emploi durable des jeunes filles malgré un niveau de formation plus élevé, les entrées se féminisent. Les femmes représentaient 48 % des entrées en 1999, et 53 % en 2002 et 2003.

Les jeunes accédant à TRACE aujourd'hui fréquentent le réseau d'accueil, d'information et d'orientation depuis moins longtemps

Tableau 1
Une part fluctuante des entrées réalisées par les opérateurs externes
(en volume et en pourcentage)

	1998-1999	2000	2001	2002	2003
Effectif prévu d'entrants	50 000	60 000	60 000	98 000	92 000
Effectif prévu d'entrants par opérateurs externes	20 000	15 000	15 000	20 000	20 000
Volume d'entrants	42 200	51 100	51 300	88 000	86 400
Volume des entrées par opérateurs externes	18 230	14 050	4 800	18 830	18 840
Part des entrées par opérateurs externes	43,2	27,5	9,3	21,4	21,8

Note : l'année d'entrée correspond à l'entrée effective du jeune dans le programme (et non à la date de la convention).

Source : Parcours - Traitement : Dares.

Tableau 2
Une place plus importante des niveaux IV et plus en 2002 et 2003 autorisée par l'élargissement de TRACE

	(En pourcentage)				
Dernière classe suivie	1999	2000	2001	2002	2003
Niveau Bac et plus (Niveau IV et plus)	3,8	6,4	7,3	13,0	11,3
Niveau CAP-BEP (Niveau V)	32,3	37,4	38,4	36,5	36,7
Niveau 3 ^{ème} générale et années intermédiaires de CAP-BEP (Niveau Vbis)	31,4	30,1	30,9	30,1	30,7
Sorties avant la dernière année du collège (Niveau VI)	32,5	26,1	23,4	20,4	21,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Parcours - Traitement : Dares.

que lors des premières années d'application : deux tiers des jeunes entrés en 2002 et 2003 fréquentaient la missions locale ou la PAIO depuis moins d'un an ; ils étaient 42 % en 1999. Les jeunes accédant au programme sont aussi un peu plus jeunes qu'au début (tableau 3).

Les jeunes présents dans le programme TRACE rencontrent fréquemment des freins importants à leur insertion professionnelle : habitation dans un quartier difficile, hébergement précaire, absence de revenus, absence de moyen de locomotion personnel, difficulté de modes de garde des enfants, discrimination éventuelle des employeurs... (tableau 7).

TRACE est un programme original, car il appréhende les problèmes des jeunes dans leur globalité : emploi, formation, santé, logement, citoyenneté... Les jeunes peuvent ainsi accéder à certains services, en interne dans les missions locales ou PAIO, ou à l'extérieur. L'accès à l'emploi est la raison principale pour laquelle les jeunes ont intégré le dispositif. Ils bénéficient notamment de conseils sur les métiers ou d'une aide pour rédiger un CV ou une lettre de motivation. Toutefois, trois sur dix avancent également d'autres demandes : accès à une formation essentiellement, mais aussi une aide financière (comme l'accès au Fonds d'aide aux jeunes), et, dans une moindre mesure, accès à un logement ou ouverture de droits à la Sécurité Sociale. Les conseillers n'ont donc pas été seulement mobilisés sur les aspects professionnels de l'insertion : plus d'un jeune sur dix a demandé l'aide de son référent pour un problème de logement, 5 % l'ont sollicité pour un problème de santé.

Pendant TRACE : des entretiens, des emplois et des formations

Au cours du programme, des actions de bilan, de remobilisa-

tion, d'insertion, de mise en situation professionnelle et de formation sont mises en œuvre. Les contacts avec le référent sont fréquents : la moitié des jeunes a bénéficié d'au moins un entretien par mois durant la période d'accompagnement de TRACE, et un sur dix a été reçu trois fois par mois. Parmi ceux qui n'ont pas eu d'entretien en face à face avec un conseiller, trois sur quatre ont conservé un contact au moins mensuel par téléphone, par courrier ou en effectuant une simple visite.

Sept jeunes sur dix accèdent à un ou plusieurs emplois pendant leur passage dans le dispositif TRACE. La moitié d'entre eux a occupé un seul emploi, un quart deux emplois, 5 % en occupent plus de cinq. Ce sont alors généralement des contrats d'intérim ou à durée déterminée de quelques jours s'enchaînant les uns aux autres.

Le programme TRACE mobilise largement les dispositifs d'emploi et de formation mis en œuvre par l'État et les collectivités territoriales : stages de formation, contrats

aidés... Dans un cas sur quatre, le premier emploi occupé après l'entrée en TRACE est un Contrat emploi-solidarité. 63 % des emplois sont non aidés et sont en général de courte durée : 53 % sont à durée déterminée et 24 % sont une mission d'intérim. Le temps d'accès à l'emploi est court : trois mois environ pour ceux qui y accèdent. Il est, en général, plus long pour les contrats de droit commun, surtout à temps complet.

Deux jeunes sur cinq entreprennent une formation durant leur période d'accompagnement. Pour la moitié d'entre eux, la première a lieu un peu plus de deux mois après l'entrée dans le dispositif. Trois fois sur dix, elle est suivie d'autres épisodes de formation.

Des sorties vers l'emploi moins nombreuses lorsque le contexte économique est défavorable

Environ deux jeunes sur cinq sortent du programme avant 18 mois après 2001. Ils étaient trois sur cinq en 2000. Entre 2000

Tableau 3
Un jeune sur six est mineur

(En pourcentage)

	1999	2000	2001	2002	2003
16 - 17 ans	11,7	15,0	15,4	16,1	15,9
18 - 21 ans	56,6	57,9	58,3	58,3	58,8
22 - 25 ans	31,7	27,1	26,3	25,6	25,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Parcours - Traitement : Dares.

Tableau 4
Des sorties vers l'emploi de moins en moins nombreuses

(En pourcentage)

Cohortes de jeunes sortis en	2000	2001	2002	2003
Emploi	50,5	46,3	43,1	41,7
<i>Emploi classique .</i>	62,4	66,5	65,9	69,8
<i>Emploi aidé</i>	37,6	33,5	34,1	30,2
Formation	4,5	6,5	6,8	7,2
Chômage	37,0	39,6	42,2	43,6
Inactivité	8,0	7,6	7,9	7,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : Ensemble des jeunes sortant dont la situation à la sortie est connue (92 % des situations pour les cohortes sorties en 2000 et en 2001, 90 % pour celles sorties en 2002 et 2003).

Source : Parcours - Exploitation : Dares

et 2003, les chances d'être en emploi à la sortie du dispositif TRACE diminuent de 50 % à 42 %, tandis que le risque d'être au chômage progresse de 37 % à 44 % (tableau 4). Avec le retournement conjoncturel, intervenu à la mi-2001, les jeunes ont moins d'opportunités d'accéder à l'emploi, en particulier les jeunes peu ou pas qualifiés.

Le programme TRACE se fixait comme objectif d'amener la moitié des jeunes à un emploi durable, défini comme un contrat à durée indéterminée (CDI) ou un contrat à durée déterminée (CDD) de plus de six mois, aidé ou non. Pour la cohorte sortie en 2003, un tiers des emplois peuvent être considérés comme durables. L'objectif n'a donc pas été atteint. Les jeunes estiment, néanmoins, que le programme a eu un effet positif sur leur parcours professionnel (encadré 3).

Quelques mois plus tard

La situation professionnelle des jeunes un an après la sortie « théorique » du dispositif a peu évolué : près de la moitié des jeunes entrés dans le programme TRACE à la fin 1999 est en emploi au printemps 2002 (tableau 5), plus d'une fois sur trois en contrat à durée indéterminée (CDI). L'accès à l'emploi est plus difficile pour les femmes qui sont quatre fois plus nombreuses que les hommes à se retirer du marché du travail. Une femme sur deux travaille à temps partiel (contre moins d'un homme sur quatre) et une sur dix moins de vingt heures par semaine.

Les entreprises privées sont le principal employeur des anciens bénéficiaires du programme TRACE. Au fil du temps, leur part augmente au détriment du secteur public, du milieu associatif et des agences d'intérim. Les jeunes ayant déjà travaillé occupent plus fréquemment des emplois dans des entreprises privées, alors que ceux qui rencontrent de plus grandes difficultés d'insertion professionnelle sont plus souvent

embauchés au sein du secteur public ou auprès d'associations.

Parmi les jeunes entrés en TRACE fin 1999, 7 % suivent une formation à la mi-2002. Il s'agit plus souvent qu'après l'entrée en TRACE de formations qualifiantes

visant à apprendre un métier (66 %). La qualité des formations suivies s'améliore. L'acquisition d'un diplôme est prévue dans plus de six cas sur dix. Ce n'était le cas que d'une formation sur quatre au cours du programme.

Tableau 5
Des situations d'emploi et de formation majoritaires deux ans et demi après l'entrée

<i>(En pourcentage)</i>			
Situation professionnelle à mi-2002	Hommes	Femmes	Ensemble
Emploi	49,9	43,7	46,8
<i>Emploi classique</i>	76,4	79,2	77,4
<i>Emploi aidé</i>	23,6	20,8	22,6
Formation	6,7	7,5	7,1
Recherche d'emploi	40,4	38,1	39,3
Inactivité	3,0	10,7	6,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Panel des bénéficiaires du dispositif TRACE (Entrés de septembre à décembre 1999) - Dares.

Tableau 6
Trois ans et demi après l'entrée, davantage d'emplois non aidés qu'un an auparavant

<i>(En pourcentage)</i>			
Situation professionnelle à mi-2003	Hommes	Femmes	Ensemble
Emploi	48,6	49,1	48,9
<i>Emploi classique</i>	78,8	83,5	81,2
<i>Emploi aidé</i>	21,2	16,5	18,8
Formation	6,0	4,7	5,4
Recherche d'emploi	42,2	34,4	38,3
Inactivité	3,2	11,8	7,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Panel des bénéficiaires du dispositif TRACE (Entrés de septembre à décembre 1999) - Dares.

Encadré 1

LA BOURSE D'ACCÈS À L'EMPLOI

La Bourse d'Accès à l'Emploi (BAE) a été mise en place, à titre expérimental, en 2002 dans le cadre du dispositif TRACE. Son objectif : assurer « une sécurisation financière des parcours » des jeunes bénéficiaires de ce dispositif en leur ouvrant le droit à une bourse d'un montant maximal de 300 E par mois et de 900 E par semestre durant les périodes où ils ne perçoivent aucune ressource. Selon le nombre de périodes travaillées dans le mois, la bourse peut prendre les montants suivants : 75 E, 150 E, 225 E et 300 E.

La bourse a été attribuée aux jeunes présents dans le programme TRACE en 2002. Son versement est effectif à partir du moment où les droits sont ouverts et prend fin au moment de la sortie du programme. Elle n'a pas été reconduite pour les jeunes entrés après 2002.

Fin 2002, plus de 86 000 jeunes ont ouvert un droit et près de 65 000 ont perçu au moins une fois la bourse au cours des années 2002 et 2003. Les jeunes femmes représentent 56 % des bénéficiaires, alors que leur part parmi les entrants en 2002 et 2003 est de l'ordre de 53 %.

Tableau 7
Les bénéficiaires du programme TRACE*

(En pourcentage)

Statut matrimonial	
Célibataire	88
Marié ou Vie maritale	11
Autres statuts (séparé, divorcé...)	1
Enfants à charge	9
Aucun moyen de locomotion personnel	77 % des jeunes femmes 65 % des jeunes hommes
Nationalité	
Française	91
D'un pays de l'Union européenne	1
D'un pays hors Union européenne	8
Bénéfice d'un revenu de substitution	
Revenu Minimum d'Insertion (RMI)	
(à titre de charge de famille ou ayant droit)	6
Allocation de chômage	10
Allocation Parents Isolés (API)	3
Type d'hébergement	
Hébergé par les parents	67
Logement indépendant	19
Hébergé par des amis	4
Autres hébergement (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Foyers de Jeunes Travailleurs, autres foyers...)	10
Lieu d'habitation	
Zone Urbaine Sensible (ZUS)	22
Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)	9
Hors ZUS, hors ZRR	69

* : ces chiffres sont des moyennes sur l'ensemble des cinq années du programme.

Source : Parcours - Traitement : Dares.

Quatre jeunes sur dix sont à la recherche d'un emploi. Parmi eux, près de 90 % sont inscrits à l'Anpe et 60 % perçoivent une indemnisation du régime d'assurance chômage.

Au printemps 2003, la situation professionnelle de ces jeunes est restée à peu près stable : 49 % sont en emploi contre 47 % un an plus tôt. Toutefois, elle s'est améliorée pour les jeunes femmes, globalement plus diplômées, dans une conjoncture plutôt mal orientée (49 % en emploi à la mi-2003, contre 44 % à la mi-2002) (tableau 6).

Au cours du temps, les jeunes en emploi occupent davantage un emploi non aidé : 70 % à la sortie, 77 % un an et 81 % deux ans après la fin « théorique ».

Stéphanie MAS (Dares).

Encadré 2

LE LOGICIEL PARCOURS : UN OUTIL DE SUIVI ESSENTIEL DU PROGRAMME TRACE

Les missions locales et les PAIO utilisent le logiciel Parcours pour gérer les dossiers des jeunes accueillis, notamment les jeunes bénéficiaires du programme TRACE. Les bases de données issues du logiciel permettent de décrire les caractéristiques individuelles du jeune, les situations qu'il occupe sur le marché du travail, les démarches effectuées au sein de la structure et auprès d'autres partenaires.... Seuls quelques opérateurs externes du programme TRACE disposent du logiciel Parcours. Pour les autres, la saisie des dossiers se fait au sein de la structure qui pilote le dispositif localement.

Afin de se rapprocher des besoins des conseillers, le logiciel a fait l'objet d'une refonte, dans sa forme et dans son fonctionnement (passage de Parcours 2 à Parcours 3). Les bases de données sont désormais accessibles à l'ensemble des conseillers (siège, antenne, permanence), dès lors qu'une connexion Internet est possible. Les remontées d'information aux niveaux régional et national sont également améliorées.

Encadré 3

LES JEUNES BÉNÉFICIAIRES PORTENT UN JUGEMENT POSITIF SUR LE DISPOSITIF

Un jeune sur deux estime que son passage en TRACE a eu un impact bénéfique sur sa situation professionnelle, 18 % jugeant même cet effet très bénéfique. Ceux qui sont en emploi ou en formation ont plus souvent une opinion positive que les autres : 57 % des jeunes en emploi, contre 44 % de ceux en recherche d'emploi pensent que leur passage en TRACE a eu un effet au moins assez positif sur leur situation professionnelle. Les trois quart des jeunes jugent leur conseiller utile, voire indispensable. Un jeune sur deux aurait néanmoins souhaité avoir plus de contact avec lui.

Près d'un tiers des jeunes est toujours en relation avec une mission locale ou une PAIO, deux ans et demi après leur entrée en TRACE. Les jeunes qui suivent une formation sont les plus nombreux dans ce cas (57 %), tout comme ceux en recherche d'emploi (42 %). Un jeune en emploi sur quatre se rend toujours dans le réseau, ce qui laisse penser que l'insertion sociale ou professionnelle n'est pas complètement aboutie. Un jeune sur sept continue à avoir un lien avec celui ou celle qui fut leur référent durant cette période d'accompagnement.

Pour en savoir plus

Berger E., Defosseux M., De Palmas J.-P., Even K., Mas S., Sanchez R., Zamora P. (2002), « Les bénéficiaires des politiques de l'emploi : des parcours sensibles aux mouvements conjoncturels de l'économie », *Premières Synthèses*, Dares, n°52.3, décembre.

Berger E., Defosseux M., Even K., Fleuret A., Mas S., Sanchez R. (2004), « Les bénéficiaires des politiques de l'emploi, trois ans après la sortie d'un contrat aidé : entre consolidation professionnelle et réinstallation dans le chômage », *Premières Synthèses*, Dares, n°32.1, août.

Defauquet V. (2000), « TRACE, une offre de services accrue pour des jeunes en situation de grande précarité », *Premières Synthèses*, Dares, n°35.1, août.

Labbé P., Lion J. (2000), « TRACE : un programme attendu et apprécié par les acteurs », *Premières Synthèses*, Dares, n°33.2, août.

Mas S. (2001), « TRACE en 2000 : un dispositif tourné vers les jeunes en grande difficulté », *Premières Synthèses*, Dares, n°37.1, septembre.

Mas S. (2002), « Un jeune sur deux en emploi à la sortie du dispositif TRACE », *Premières Synthèses*, Dares, n°34.1, août.

Mas S. (2003), « TRACE en 2002 : Elargissement du programme d'accompagnement et expérimentation de la Bourse d'Accès à l'Emploi », *Premières Synthèses*, Dares, n°42.1, octobre.

Mas S. (2003), « TRACE : un parcours accompagné vers l'autonomie », *Premières Synthèses*, Dares, n°44.1, octobre.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.24.(12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 €, CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

T RAVAIL ET EMPLOI

N° 100

**Octobre
2004**

LES NOUVELLES PROCÉDURES COMMUNAUTAIRES

- Une « européanisation » des politiques de l'emploi ?
- Application du droit du travail : les interactions entre droits du travail nationaux et communautaire

MARCHÉ DU TRAVAIL : D'UN CONCEPT À L'AUTRE

- Le chômage structurel : un concept au destin problématique
- Gestion des âges et flexibilité du marché du travail
- Les femmes et la société salariale : France, Royaume-Uni, Suède

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LIEUX DE DÉCISION

- 35 heures : les experts font la loi
- Les acteurs de l'entreprise face aux restructurations : une délicate mutation

VERS LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SYSTÈME ?

- Ré-institutionnaliser la négociation collective en France
- De l'éducation permanente à la formation tout au long de la vie
- Du post-taylorisme à l'effritement des organisations



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques

15,70 €

Abonnements
pour 4 numéros/an :
France : 52,50 €
Europe : 56,70 €
Dom-Tom et RP
(HT, avion éco.) : 58,80 €
Autres pays
(HT, avion éco.) : 59,80 €
Supplément avion rapide : 8,90 €

Abonnements :

La Documentation française

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers
Téléphone : 01.40.15.70.00
Télécopie : 01.40.15.68.00
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Vente au numéro :

**La librairie de
la Documentation française**
29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01.40.15.70.00



**bon de
commande**
à envoyer à

**La documentation
Française**

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
FRANCE
Téléphone 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>

**TRAVAIL
ET EMPLOI
N° 100
Octobre 2004**

Participation aux frais de facturation et de port,
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
15,70 €		
		4,95 €

montant total à payer
1 euro = 6,55957 F

Nom _____
Prénom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Localité _____

Je règle

Par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de M. l'Agent comptable
de la Documentation française

Par carte bancaire
(date d'expiration)

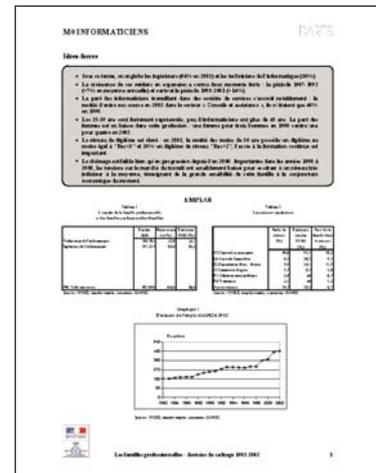
N°

Date

Signature

Un portrait statistique des métiers réalisé par la DARES

- Des données de synthèses sur la période 1982-2002
- Un zoom sur les jeunes débutants en collaboration avec le Cereq



Quels sont les métiers où l'emploi augmente ?

Combien y a-t-il d'informaticiens ou de cuisiniers ?

Quelles sont les caractéristiques des embauches ?

Quel est le profil des personnes exerçant tel ou tel métier ?

Quels sont les demandeurs d'emploi par métier ?

Des réponses à ces questions et à beaucoup d'autres dans les " fiches métier " produites par la DARES et disponibles sur le site du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale :

www.travail.gouv.fr/etudes/etudes_i.html
rubrique " métiers et qualifications "

DANS LES FICHES DE SYNTHÈSE

des informations sur l'évolution de l'emploi, sa localisation régionale, les niveaux de diplôme, le poids des jeunes et des femmes, le salaire et le statut des emplois, la mobilité professionnelle, le chômage.

DANS LES FICHES " INSERTION DES JEUNES "

produites en collaboration avec le CERECQ, des renseignements sur le profil des jeunes débutants dans les métiers : les niveaux de diplôme, les spécialités de formation, la localisation régionale, les statuts, le salaire, l'opinion sur les emplois occupés, la mobilité.